

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 892

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi cet article :

« La Nation s'engage à garantir à l'ensemble des travailleuses, travailleurs, demandeuses d'emploi et demandeurs d'emploi l'accès ou le retour à un emploi de qualité, qui réduit autant que possible la part de travail réalisé dans l'urgence, les tensions avec le public, le travail dit « empêché », la précarité du contrat de travail. Cet emploi de qualité promeut l'épanouissement de son titulaire grâce notamment à un encadrement formé, la prise en compte des souhaits d'évolution professionnelle et le respect de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel conjoint aux député.es écologistes et aux député.es socialistes et apparentés vise à garantir à l'ensemble des travailleuses, travailleurs, demandeuses d'emploi et demandeurs d'emploi l'accès ou le retour à un emploi de qualité.

Alors que la présente réforme vise le "plein-mal-emploi", qu'elle préfigure "France Mal au Travail", nous proposons à l'inverse de promouvoir l'emploi de qualité, qui prend soin du travailleur, qui tient compte de son épanouissement, qui limite autant que possible la précarité de son contrat de travail, qui améliore sensiblement les conditions de travail.

Un tel emploi de qualité passe également par la formation de l'encadrement pour limiter l'épuisement au travail et la perte de sens.

C'est ainsi une vision de l'emploi à 180° de celle promue par le Gouvernement.

Tel est l'objet du présent amendement.